



Xxxxxxxx - GARAGE ARNAQUE

Par **Jicey78**, le **22/10/2020** à **21:06**

Bonjour,

En attente de remboursement pour une opération, effectuée le 11 janvier 2020, qui m'a coûté **300€** et qui n'a pas réglé le problème sur le FAP. On m'a laissé repartir sur la région parisienne en m'assurant que je pourrai revenir changer la vanne EGR dans quelques mois et qu'il n'y aurait aucun problème à rouler en l'état. Seulement voilà, au bout de 48h : la voiture ne pouvait même plus avancer car le moteur calé constamment. Impossible pour moi de revenir sur Varennes-Vauzelles dans ces conditions. Mon véhicule a été pris en charge par mon assurance le 25 janvier 2020, délai durant lequel j'ai tenté de joindre, de multiples fois, **Xxxxxxxx** pour obtenir des explications... mais je n'ai jamais été recontacté par un responsable, comme convenu lors des quelques brefs échanges obtenus

Résultat : **encrassement à 80% du FAP** toujours affiché lorsque je suis allé chez un autre garagiste. Il aurait fallu garder le véhicule pour terminer correctement les réparations et non pas me laisser repartir avec, alors que j'avais bien précisé avoir la possibilité de me faire prêter un véhicule par mes parents.

Après plusieurs autres tentatives de prise de contact infructueuses, j'ai constitué un dossier avec attestations à l'appui engageant clairement la responsabilité de cet établissement dans son manquement en matière de conseil et de résultat. Ces documents ont même été validés par un conciliateur de justice avec qui j'ai pris rendez-vous avant d'engager un éventuel recours. Ils sont consultables via ce lien OneDrive, si vous le désirez :

<https://onedrive.live.com/?cid=d9d48c9bd757871f&id=D9D48C9BD757871F%212765&authkey=AOoal>

J'ai tout fait pour trouver un arrangement amiable avec cet établissement, en leur proposant un remboursement partiel de la somme car j'estime que tout travail mérite salaire (même pour du boulot de gougnafier). Le PDG (Mr B.) a admis, au téléphone et à demi-mot, qu'il reconnaissait bien que la situation n'était pas normale, qu'il pouvait y avoir eu un raté de leur côté et que je serai recontacté "prochainement" par la personne en charge du dossier. Aujourd'hui, en octobre 2020, le DGO devant me rappeler reste encore et toujours muet...

Je trouve cette attitude déplorable et loin de ce que l'on peut attendre d'un "professionnel". Un conseil si vous êtes de la région 58, ne vous y rendez surtout pas !

Quelles sont les possibilités qui s'offrent aujourd'hui à moi ?

Merci

Par **Visiteur**, le **22/10/2020** à **21:53**

Bonsoir

Vous avez avancé comme il convenait de le faire, vu le conciliateur en premier lieu. Il peut être efficace de joindre la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). En cas d'échec,

<https://www.inc-conso.fr/content/les-garagistes-en-20-questions-reponses>

En cas d'échec, n'hésitez pas à défendre votre cause devant un tribunal., vous pouvez envisager votre recours en justice en assignant le garagiste devant le tribunal de proximité ou judiciaire, pour une procédure en référé.

Par **Jicey78**, le **23/10/2020** à **09:13**

Bonjour,

Merci de votre retour, j'ai contacté la DDPP qui m'a indiqué ne pas pouvoir prendre mon dossier en charge : "Les services de contrôle de l'Etat ne peuvent traiter votre litige qui à ce stade, est individuel et ne permet pas une intervention de nos services qui seule relève de la justice civile."

Ils m'ont donc invité à prendre contact avec un **Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA)** via le [Service de saisine en ligne du Médiateur du CNPA](#)

Chose que j'ai faite, hier soir...

J'ai, bien évidemment, pensé à un recours en justice mais sans expertise de la pièce... ai-je vraiment une chance de gagner ? Le juge demandera forcément l'avis d'un expert. Je ne suis pas certain que la seule attestation que m'a fourni le deuxième garagiste suffise.